

L'empreinte écologique de Midi-Pyrénées

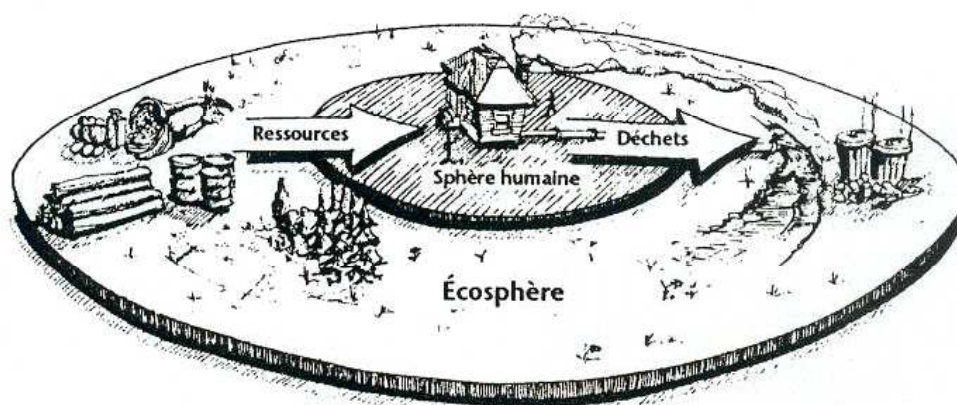
Eléments de synthèse issus du rapport d'étude de Empreinte écologique SARL
(novembre 2006)

Qu'est ce que l'empreinte écologique ?

L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur l'environnement. C'est un outil qui évalue la surface nécessaire à une population pour satisfaire sa consommation de ressources et ses besoins d'absorption de déchets.

A l'échelle du globe terrestre, l'empreinte écologique de l'humanité est une estimation des superficies terrestres ou maritimes biologiquement productives nécessaires pour répondre de manière durable à l'ensemble de nos besoins (alimentation, logement, déplacements, production de biens et services, absorption de déchets,...). L'empreinte écologique se mesure en hectares globaux.

Imaginez un Robinson Crusoe isolé sur une île déserte : quelle devrait être la superficie de l'île (terre, lagon et mer accessible compris) pour lui permettre de vivre durablement en autarcie, de satisfaire ses besoins en nourriture, en chauffage, en matériaux de construction, en air pur, en eau potable et en absorption de déchets ?



Notre empreinte écologique,
Mathis Wackernagel
et William Rees, Les éditions Ecosociété,

Cette superficie représente l'empreinte écologique de Robinson Crusoe. On comprend intuitivement que si, par son mode de vie, le naufragé exerce une pression trop forte sur son île¹, c'est-à-dire si son empreinte écologique est supérieure à la taille de son île, sa survie risque d'être compromise à plus ou moins long terme... Sauf, bien sûr, arrivée d'un bateau de secours aussi providentiel qu'hypothétique.

¹ Par exemple s'il fait des grands feux de camp tous les soirs pour tromper sa solitude, entraînant ainsi un déboisement de l'île et une érosion des sols.

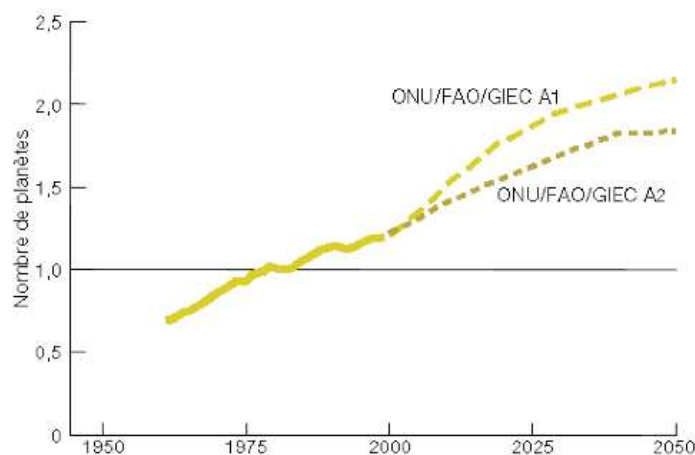
L'empreinte écologique est mesurée en hectares. Un hectare de terre (ou de mer) peut être "utilisé" par l'homme de différentes manières (pas nécessairement exclusives entre elles). Il peut :

- servir de réserve pour la biodiversité ;
- être cultivé pour produire du blé, du riz... ;
- être utilisé comme pâturage pour élever du bétail ;
- héberger une forêt exploitée pour produire du bois d'œuvre ou de la pâte à papier ;
- héberger une jeune forêt dont le développement permet d'absorber une partie du CO₂ en excès ;
- être "urbanisé" et accueillir des logements ou des voies de communication.

Ces différents modes d'utilisation de l'espace sont pris en compte par l'empreinte écologique.

Les projections du WWF pour les 50 prochaines années, indiquent clairement que nos sociétés demandent plus à l'environnement que celui-ci peut fournir. Ces projections prévoient que l'utilisation des ressources biologiques par l'homme va passer de 20% au-dessus de la capacité biologique de la Terre en 2000, à entre 80% et 120% en 2050 selon les scénarios.

Figure 30 : **EMPREINTE ÉCOLOGIQUE MONDIALE, 1961-2050**



Sur ce diagramme, la ligne horizontale au niveau du 1,0 indique le point d'équilibre entre la demande (empreinte écologique) et l'offre de la Terre en matière d'environnement. On constate que le point d'équilibre a été dépassé à la fin des années 70.

Empreinte écologique de la France

En 2002, le WWF France, avec le soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, a mené une étude sur l'empreinte écologique de la France.

L'empreinte écologique de la France est 5,5 ha/habitant/an. Or, la biocapacité de la planète offre 1,9 ha à chacun des 6 milliards d'habitants de notre planète. Nous vivons donc « au-dessus de nos moyens ».

Cette empreinte écologique a augmenté de 47% en moins de 40 ans, alors que notre population n'a augmenté que de 27% dans le même temps.

Durant cette période, l'augmentation la plus forte de l'empreinte écologique de la France s'explique par la croissance de l'empreinte énergie, laquelle correspond à la surface nécessaire pour absorber les émissions de CO₂ dues aux activités du pays.

La superficie occupée par les terrains construits a augmenté de 59% depuis 1961, signe d'une urbanisation et d'un maillage routier de plus en plus dense.

Empreinte écologique de la Région Midi-Pyrénées

Dans le cadre de l'élaboration d'un agenda 21 régional pour Midi-Pyrénées, la Région a confié à l'entreprise Empreinte écologique le calcul de cet indicateur.

L'empreinte écologique d'un habitant de Midi-Pyrénées est de 5.35 hectares par an, et se situe donc dans les valeurs moyennes d'empreintes écologiques calculées en France. Le calcul d'empreintes écologiques de territoires de taille et de configuration différentes a permis de mettre en lumière les principaux paramètres ayant un impact environnemental fort (le logement et la mobilité des personnes notamment).

En conclusion si tout le monde vivait comme un habitant de la Région Midi-Pyrénées, on aurait besoin d'environ 3 planètes pour subvenir à nos besoins.

Leviers d'actions

Si l'on souhaite qu'un jour l'empreinte écologique des habitants de Midi-Pyrénées diminue des actions collectives et individuelles devront être engagées.

La Région Midi-Pyrénées intervient déjà depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable et entend bien intensifier ses actions.

Ainsi par la mise en place de Plan Régional des Transports, l'intensification des réseaux Trains Express Régionaux, la mise en place de liaisons interurbaines ou encore la mise en place de voies vertes et pistes cyclables, la Région contribue significativement à la meilleure performance écologique du territoire.

Par ailleurs, en terme d'énergie la Région depuis 2000, dans le cadre du Programme REgional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable (PRELUDDE) pour une politique d'intervention volontariste en faveur de l'énergie.

Les engagements (Région et ADEME) ont été tenus : 35 millions d'euros ont été injectés sur 7 ans :

- Plus de 7 000 chauffe-eau solaires individuels subventionnés (35 000 m² de capteurs) ;
- 200 installations depuis 2001 (3500 m²) d'équipements d'eau chaude solaire dans l'habitat collectif (dont pour une bonne part dans le logement social) et pour les besoins industriels, notamment dans le secteur de l'agro-alimentaire (17 opérations totalisant 300 m² uniquement pour l'année 2006).
- 60 équipements de séchage solaire des fourrages installés dont 48 en Aveyron ;
- Soutien aux véhicules roulant au gaz naturel (en particulier les bus) et des véhicules électriques ;
- Lancement fin 2005 d'un plan triennal de soutien à l'installation de réseaux de chaleur bois, avec une aide de 8 millions d'euros sur 3 ans. 10 réseaux ont d'ores et déjà été soutenus dans 5 départements;

- Aide aux diagnostics énergétiques aussi bien pour les bâtiments communaux que pour les procédés et équipements industriels (une quarantaine de diagnostics pour la seule année 2006)
- plus de trente collectivités accompagnées dans des actions d'économie sur l'éclairage public
- accompagnement des projets de construction de Haute Qualité Environnementale : 45 projets aidés depuis 2000, dont 23 pour les deux dernières années.

A titre individuel, le citoyen peut agir à son niveau par des geste et des changements simples (isolation de son logement, utilisation des transports en commun, réflexion autour de sa consommation...) et réduire ainsi son empreinte écologique individuelle.